

# CAOCH

## **2.6.5 Coach Règlementation des attitudes des entraîneurs et des coaches.**

Ces mesures s'appliquent à toutes les compétitions organisées par la F.F.T.D.A et ses organes déconcentrés.

### **2.6.5.1 Conditions pour coacher**

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle, licence et certificat médical de la saison en cours.
- Être majeur. - Suivre la procédure administrative d'inscription.
- Effectuer le coaching sur tout l'espace de compétition, en survêtement (haut et bas de survêtement long), chaussures de sport, tête nue, petite bouteille d'eau en plastique ou gourde transparente et une serviette.
- Présenter son passeport sportif et son accréditation, lors de son passage en zone de contrôle et le cas échéant au bureau d'arbitrage, aux responsables de la compétition et de l'arbitrage ainsi qu'aux dirigeants chargés de la manifestation.
- Déposer, à chaque match son passeport sportif sur la table de l'aire de combat.
- Respecter la zone, qui lui est attribuée. - Rester assis sur la chaise mise en place pour le coaching. Le coach ne doit pas se lever de sa chaise durant tout le combat.
- En aucun cas le coach ne doit traverser la surface de combat (tapis) pendant la durée des matchs.
- Au début de chaque combat, l'athlète se verra attribuer un carton de recours vidéo, remis à son coach (pour les compétitions équipées du système de recours vidéo)
- Pendant le combat, seul le coach peut faire appel au « recours vidéo » pour contester un jugement d'arbitrage (cf article 21 règlement d'arbitrage)

### **2.6.5.2 Dispositions particulières**

Pour coacher lors des championnats de France Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, les coaches doivent être titulaires d'une habilitation. Cette dernière est délivrée par la F.F.T.D.A après avoir suivi une formation d'une durée de 6 heures. L'habilitation coach est valable jusqu'au 31 août de la saison qui suit la date d'obtention (N+1).

Les titulaires d'une carte de coach international délivrée par la W.T. en sont dispensés.

#### **Conditions de participation à la formation d'habilitation coach :**

Les titulaires d'une carte de coach international délivrée par la W.T. en sont dispensés.

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle, licence et certificat médical de la saison en cours. - Être majeur.
- Être titulaire du grade 1er Dan FFTDA.
- Suivre la procédure administrative d'inscription.

### **2.6.5.3 Dispositions diverses**

Les coaches et entraîneurs doivent adopter une attitude digne et en tout point respectueuse des officiels, des arbitres et des compétiteurs lors de la compétition. Ils doivent garder un comportement exemplaire en toutes circonstances. Ils doivent respecter les règles officielles des compétitions et de l'arbitrage.

Les coaches et entraîneurs sont responsables du comportement et des actes des athlètes de leur club durant toute la durée de la compétition.

Si un coach ne respecte pas les règles d'éthique et de bonne conduite, le responsable de l'aire de combat, les responsables de la compétition et de l'arbitrage, les dirigeants chargés de la manifestation pourront solliciter le bureau d'arbitrage de la compétition ou la commission de conciliation, pour décider des mesures à prendre à l'encontre du coach.

Ces mesures pourront aller jusqu'au retrait de la carte d'accréditation, l'exclusion du site de compétition et/ou la saisine de la commission de discipline fédérale de 1ère instance.

- Un coach ne peut pas être compétiteur dans la même journée.